



## Vente des biens d'une personne sous Tutelle

Par **Erba Patrick**, le **13/06/2018** à **03:56**

Bonjour,

Ma mère, suite à une hospitalisation pour déshydratation, a été placée sous tutelle à la demande d'une assistante sociale. Le rapport circonstancié n'a jamais été fourni à la famille. Ma soeur ayant refusé la tutelle, étant le fils, j'ai demandé la tutelle à la juge qui la accordée, une juge que ma soeur et moi avons rencontré en audience et qui nous a accusée d'avoir retiré de l'argent avant même son hospitalisation. J'ai à la juge que ma mère avait toute sa tête avant et qu'elle faisait ce qu'elle voulait de son argent. Depuis, elle m'a pris en grippe et n'accède pas à mes demandes et me demande des justificatifs qu'elle a déjà reçus. J'ai demandé de supprimer le prélèvement d'une assurance décès qui est a perte, le prélèvement de 50 € par mois sur le compte courant de ma mère, parce que je règle de petites dépenses en liquide ou avec ma CB et je lui ai certifié que ce sera justifié mais ça ne lui plaît pas. Elle me dit que je n'ai pas à être rémunéré ? mauvaise interprétation de sa part. J'ai aussi demandé à mettre les meubles de la maison et la maison en vente, elle m'a demandé un inventaire avec 2 témoins pour les meubles et 2 estimations d'agence immobilières, je les ai faits, ça ne la pas satisfaite, elle m'a redemandé que les estimations soit signées et une expertise des meubles, mais madame n'est pas contente, je lui ai envoyé les photos des meubles avec les prix pratiqués par les sites de ventes d'occasions car ce ne sont pas des meubles d'antiquité. Maintenant, elle exige l'avis de la personne protégée sur la vente envisagée de la maison et du sort des meubles alors qu'elle sait pertinemment que ma mère n'est plus en mesure de donner son avis à cause de la maladie d'alzheimer et pour la maison, elle exige l'avis de la valeur de la maison par un notaire et un expert (au moins deux professionnels). C'est qu'elle commence sérieusement à m'enquiquiner et j'aimerais savoir quoi faire ? Tout ce que je fait, elle le contredit et demande toujours plus, écrire au procureur ? Elle est injoignable par tél...

Merci.

Par **rafale**, le **13/06/2018** à **12:05**

Bonjour Erba Patrick, je vous ai envoyé un MP. Bonne journée